



Chapitre 2 : Flore

Etat des lieux des connaissances

1. Présentation générale

Nous nous attachons ici à décrire les espèces de la flore vasculaire, c'est-à-dire l'ensemble des **plantes à fleurs et des fougères**.

La fonge (champignons), les algues, mousses et lichens, dont nous avons des données trop parcellaires, ne font pas l'objet de cette analyse.

2. L'état des connaissances

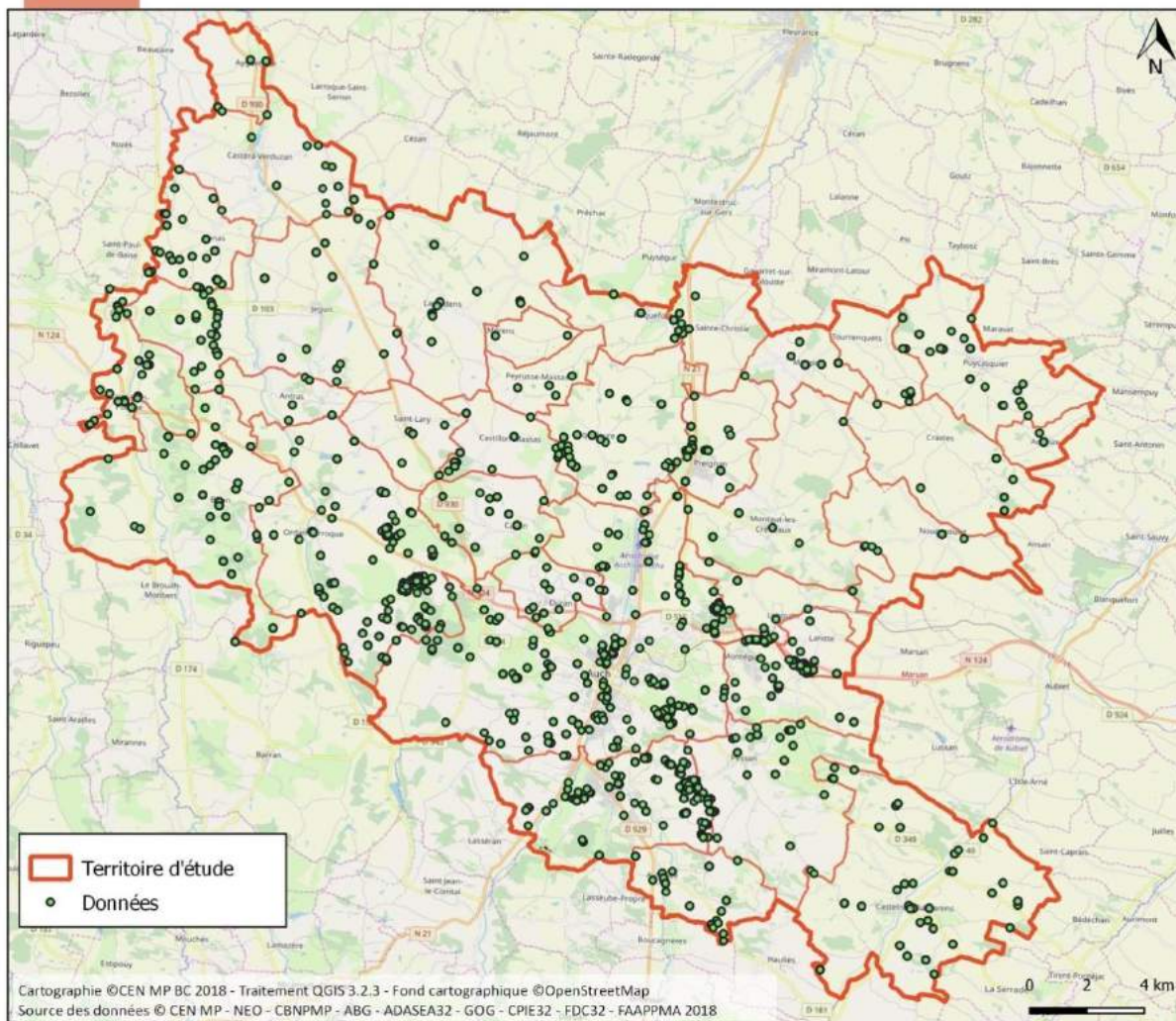
L'analyse est basée sur les observations faites sur l'agglomération par les organismes suivants : ABG, ADASEA32, BIOTOPE, CAGACG, CBNPMP, CENOccitanie, CPIE 32, FDC32, GOG, NEO et OPIEMP. Ces observations ont été faites à l'occasion d'inventaires ou d'études spécifiques.

Quelques chiffres

- le nombre de données relatives au groupe : 19803 observations
- le nombre d'espèces inventoriées : 1001, soit 53 % du nombre d'espèces connues sur le département (1882)



Flore - Répartition des données



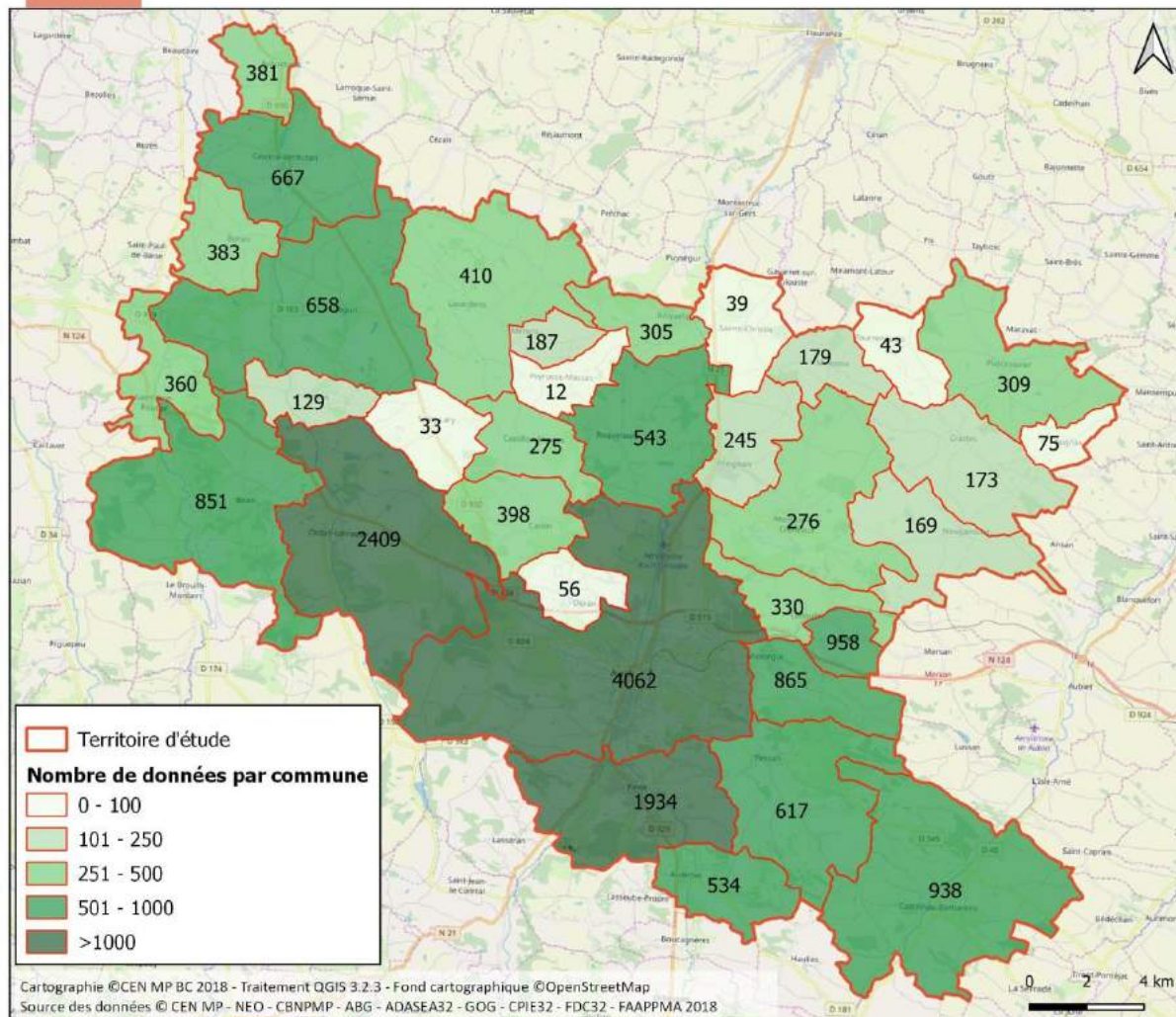
Carte des données localisées

L'ensemble des communes de l'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne bénéficie d'observations floristiques, même si leur répartition est inégale car elles proviennent d'études spécifiques ciblées sur des milieux précis (ripisylves, prairies inondables, zones à plantes messicoles, milieux secs, etc.) ou des sites donnés (sites d'études, ENS, ZNIEFF, ...).

Ainsi, on peut voir ressortir très nettement sur la carte les cours d'eau qui sont « bordés » d'observations.



Flore - Nombre d'observations par communes



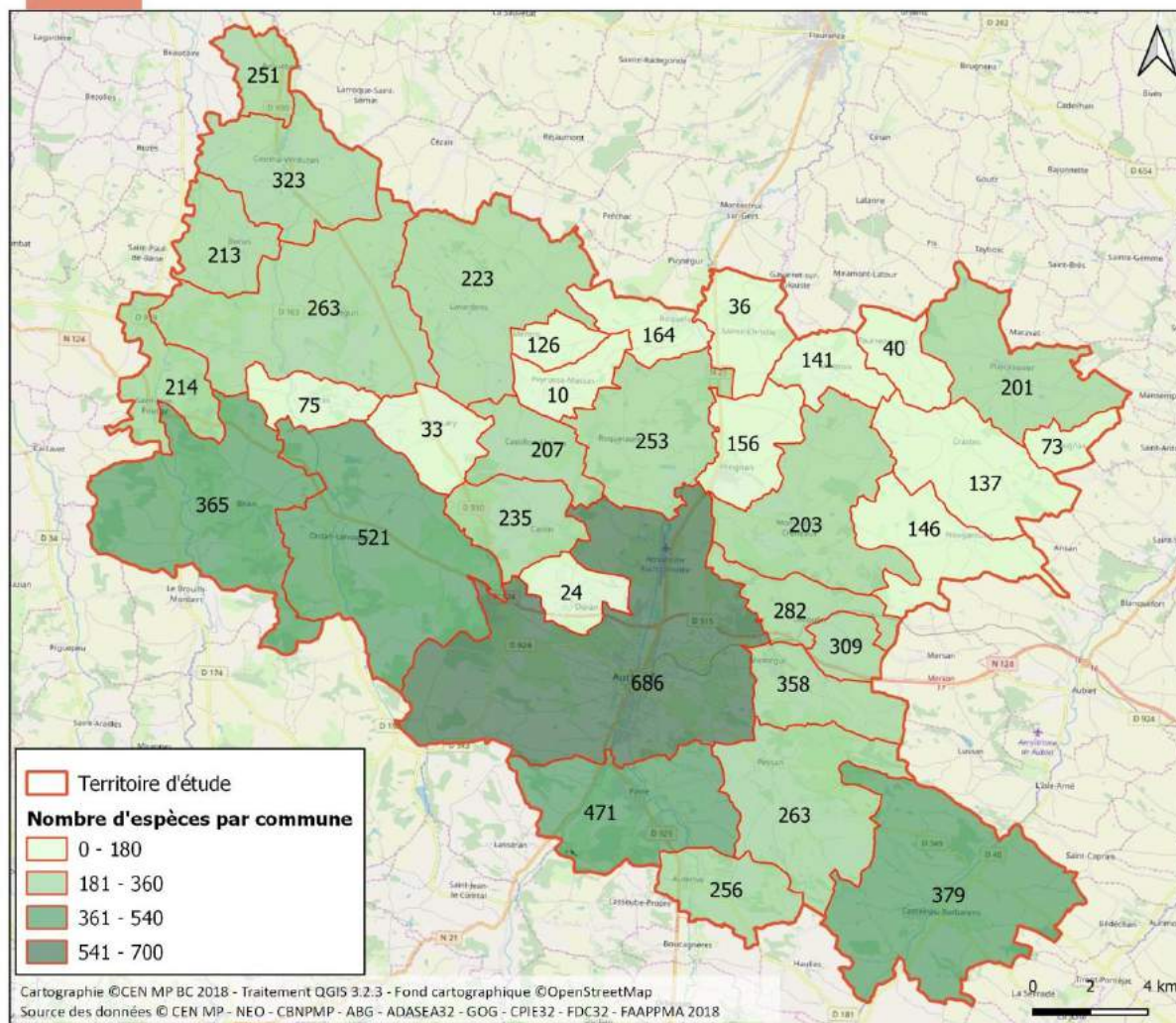
Carte de répartition du nombre de données par commune

Le nombre de données est logiquement lié à la superficie des communes : ainsi Auch est logiquement la commune qui cumule le plus d'observations. A l'inverse, certaines communes situées au nord de l'agglomération semblent moins couvertes, et quelques-unes présentent même un réel déficit d'observations floristiques (toutes celles avec moins de 150 observations, minimum que l'on peut observer en « flore commune » sur tout espace rural).

Il pourrait être intéressant, dans la phase 2, de compléter les inventaires sur toutes ces communes.



Flore - Nombre d'espèces par communes



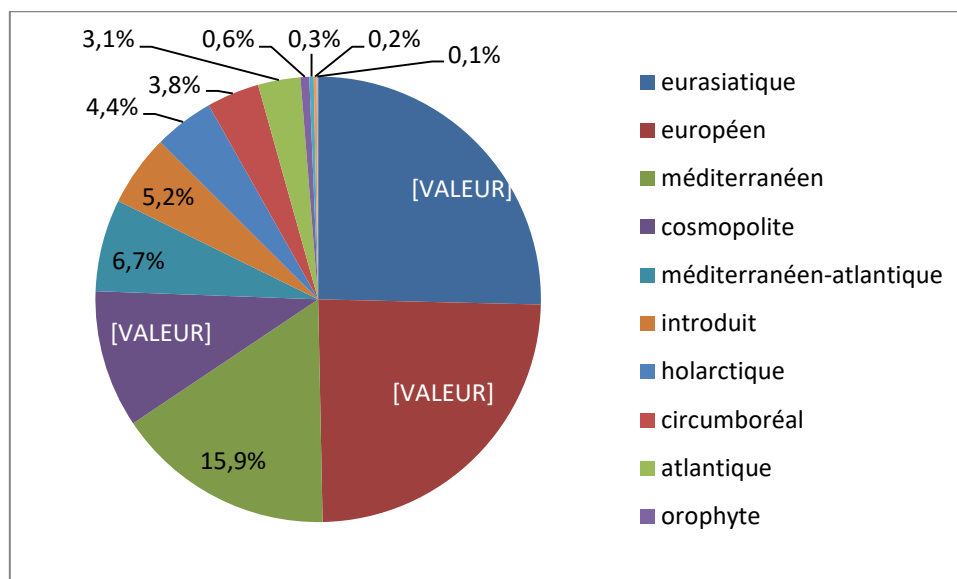
Carte de répartition du nombre d'espèces par commune

Le nombre d'espèces par commune est corrélé au nombre d'observations. On retrouve ainsi les communes les plus grandes. Malgré ce biais lié à la superficie des communes, on observe un plus grand nombre d'espèces dans les communes du sud du territoire : ce sont celles qui sont les plus concernées par les trames des milieux agro-pastoraux et des milieux boisés, milieux plus riches en espèces.

Les espèces inventoriées

La répartition des espèces

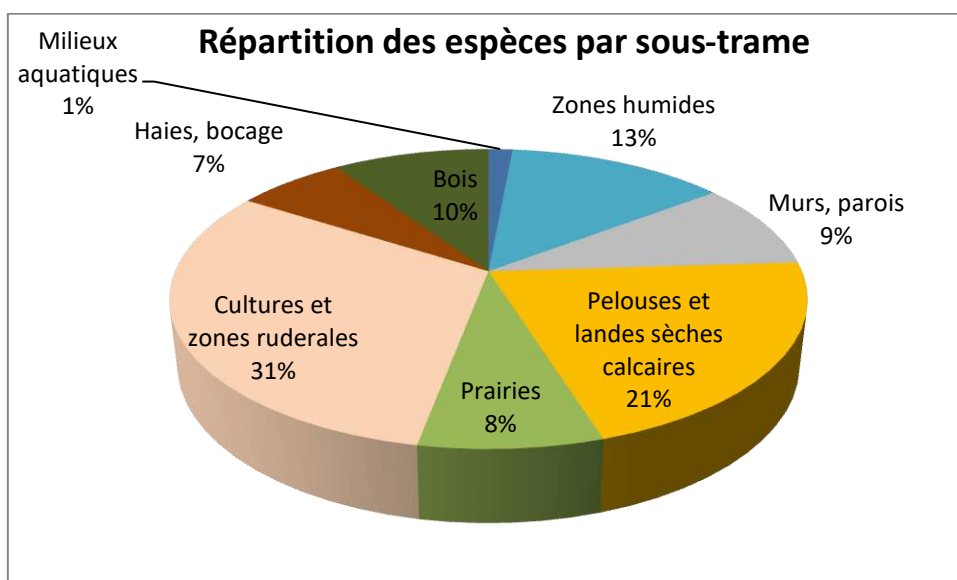
Les espèces observées sur l'agglomération se répartissent ainsi selon leurs origines :



On note **peu d'espèces introduites** (5%), les espèces eurasiatiques, européennes, méditerranéennes et atlantiques représentant 77% des espèces observées.

A noter que l'agglomération présente plus d'espèces d'origine méditerranéenne que d'origine atlantique.

Représentativité des sous-trames



Les **espèces des milieux agro-pastoraux** (prairies, pelouses et landes fauchées ou pâturées) se partagent le podium avec les **espèces de cultures et rudérales** (c'est-à-dire des espaces anthropisés comme les bords de route, friches,...), pour 30% chacune, ce qui est bien représentatif des trames dominantes de l'agglomération.

A noter que les espèces de zones humides sont bien représentées (13%), mais elles ont bénéficié d'inventaires spécifiques (CATZH et syndicats de rivière).

Les espèces qui se développent sur le bâti (pierres, murs, trottoirs, ...) sont également bien représentées (9%), en lien avec le magnifique bâti en pierre calcaire d'Auch et des villages de l'agglomération.

Enfin, 17% des espèces sont caractéristiques des bois et bocage.



Roquelaure : milieux cultivés

Photo A. B. G.

Pavie : moissons

Photo A. B. G.



Preignan : pré pâturé



Antras : pelouses sèches et landes à Genévriers **Photo A. B. G**

Photo ADASEA32



Auch : Ripisylve Photo A. B. G.



Bois d'Auch Photo A. B. G.

Intérêt patrimonial

13 espèces sont protégées : 8 au niveau national, 5 au niveau départemental.

Nom complet	Nom commun	Protection nationale	Protection 32	Milieux
<i>Anacamptiscoriophora</i> (L.) subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis à odeur de vanille	oui		Pelouse sèche
<i>Aphyllanthesmonspeliensis</i> L.	Aphyllanthe de Montpellier		oui	
<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	Liseron des monts Cantabriques		oui	
<i>Lavandulalatifolia</i> Medik.	Lavande à larges feuilles		oui	
<i>Leuzeaconifera</i> (L.) DC.	Leuzée conifère		oui	
<i>Ophrys ciliata</i> Biv.	Ophrys miroir	oui		Prairie humide
<i>Bellevalliaromana</i> (L.) Rchb.	Jacinthe romaine	oui		
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune		oui	Milieux aquatiques
<i>Pilulariaglobulifera</i> L.*	Boulette d'eau	oui	oui	
<i>Nigellagallica</i> Jord.	Nigelle de France	oui		Milieux cultivés
<i>Tulipaagenensis</i> DC.	Tulipe d'Agen, Tulipe oeil-de-soleil	oui		
<i>Tuliparaddii</i> Reboul	Tulipe précoce	oui		Milieux cultivés et bois
<i>Tulipasylvestris</i> L. subsp. <i>sylvestris</i>	Tulipe des bois	oui		

-- 6 de ces espèces sont inféodées aux pelouses sèches calcicoles riches en orchidées, dont 4 ont un caractère méditerranéen très marqué.

-- 4 de ces espèces protégées sont des espèces compagnes des cultures : 1 plante messicole (la **Nigelle de France**), et 3 plantes de cultures sarclées (**Tulipes**). L'origine « spontanée » des Tulipes est discutée, car elles auraient été cultivées comme plantes ornementales par le passé dans ce territoire, et c'est dans des jardins qu'on observe les plus belles colonies.

-- 2 sont des espèces de milieux aquatiques stagnants : le Nénuphar jaune et la Boulette d'eau, *cette dernière donnée demandant à être vérifiée car nouvelle pour le secteur.

Enfin l'une des espèces protégées la mieux représentée en nombre d'observations, la Jacinthe de Rome, est inféodée aux prairies inondables.

En outre, **107 sont des espèces « déterminantes** pour le classement des sites en **ZNIEFF** « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ».

Les plantes messicoles

68 espèces (soit 7%) sont des plantes **messicoles** visées par le Plan Régional d'Action en faveur des plantes messicoles. Ce territoire y est connu et représente une responsabilité particulière pour leur préservation ; il fait à ce titre l'objet d'actions en faveur de leur sauvegarde.

Les espèces les plus emblématiques de ce cortège sont la Nigelle de France, protégée à l'échelle nationale, l'Adonis annuel, le Buplèvre ovale, le Miroir de Vénus et l'Ail rosé ...



Nigelle de France

© A. B. G.



Adonis annuel

© A. B. G.



Buplèvre ovale © A. B. G.



Miroir de Vénus © A. B. G.

Les plantes des zones humides

23 espèces (soit 2 %) sont des espèces caractéristiques des zones humides au titre de la Loi sur l'Eau et méritent donc une attention particulière (les zones humides dont la végétation spontanée est composée de ces espèces sont protégées).

La plus emblématique est la **Jacinthe de Rome**, protégée à l'échelle nationale, pour laquelle le département du Gers a une forte responsabilité, car il accueille les plus fortes populations.



Jacinthe de Rome © A. B. G.

Les espèces exotiques envahissantes :

Une plante exotique envahissante est une plante **introduite par l'Homme, volontairement ou involontairement, en dehors de son territoire d'origine**, et dont les populations **s'accroissent spontanément** en colonisant rapidement le territoire d'introduction. Cette forte croissance peut avoir des **conséquences négatives sur les écosystèmes, les milieux naturels, la santé humaine et les espèces indigènes**.

La faune et la flore exotique envahissante sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales causes de disparition de la biodiversité mondiale. Ces plantes exotiques ne sont pas à confondre avec les **plantes indigènes** comme l'ortie, la ronce et le liseron qui ne sont que **temporairement envahissantes**.

Sur les 15 espèces présentes sur le territoire du Grand Auch Cœur de Gascogne, les plus observées sont le Robinier faux-acacia, le Sporobole tenace et la Vergerette du Canada avec respectivement 57, 27 et 16 contacts.

L'Ambroisie, qui pose, en plus, des problèmes de santé publique est encore peu implantée, **une seule** observation a été signalée.



Balsamine de l'Himalaya © CPIE 32

-- **15 espèces** de plantes exotiques envahissantes inventoriées, soit 1,5 % et au total 161 observations, ce qui n'est pas un taux très élevé

-- **7 des 10** « espèces » invasives préoccupantes en Occitanie sont retrouvées sur le territoire.

Les plantes invasives semblent réparties de façon homogène sur le territoire. Elles sont dispersées sur 22 des 34 communes que compte le Grand Auch : Auch, Ayguetinte, Biran, Bonas, Castin, Castillon-Massas, Jegun, Lahitte, Lavardens, Leboulin, Ordan-Larroque, Pavie, Crastes, Nougroulet, Preignan, Auterive, Castelnau-Barbarens, Saint Jean Poutge, Pessan, Mirepoix, Montégut et Puycasquier.

La commune de Puycasquier est la seule commune où **l'Ambroisie à feuilles d'armoise** a été observée.

Au total, 12 communes constituent des zones blanches, elles se concentrent au centre nord du territoire, mais correspondent aux communes les moins prospectées de façon globale pour la flore.



On peut classer les espèces invasives observées en trois grandes sous-trames où on les rencontre majoritairement, sachant que certaines espèces peuvent se retrouver également dans une autre sous-trame :

- 1) Dans les **milieux remaniés** (talus, bord de route, friche, voie ferrée, remblais) on trouve **8 espèces** dont l'Ailante glanduleux, le Buddleia du père David, l'Herbe de la Pampa, le Raisin d'Amérique.
- 2) Dans les **milieux frais à humides** (berges des rivières, fossés, canaux), on rencontre **5 espèces** dont la Balsamine de l'Himalaya, la Balsamine de Balfour, la Renouée du Japon.
- 3) Enfin, dans les **milieux cultivés**, la tendance est à retrouver **2 espèces** : l'Ambroisie à feuilles d'armoise et le Datura.

Le Robinier faux-acacia est l'espèce la plus représentée dans cet état des connaissances, cela semble s'accorder avec les observations courantes que l'on fait de cette espèce.

Zoom sur l'Aphyllante de Montpellier

L'**Aphyllante de Montpellier** : une curieuse présence botanique au sein de l'agglomération.



© A. B. G.



© A. B. G.

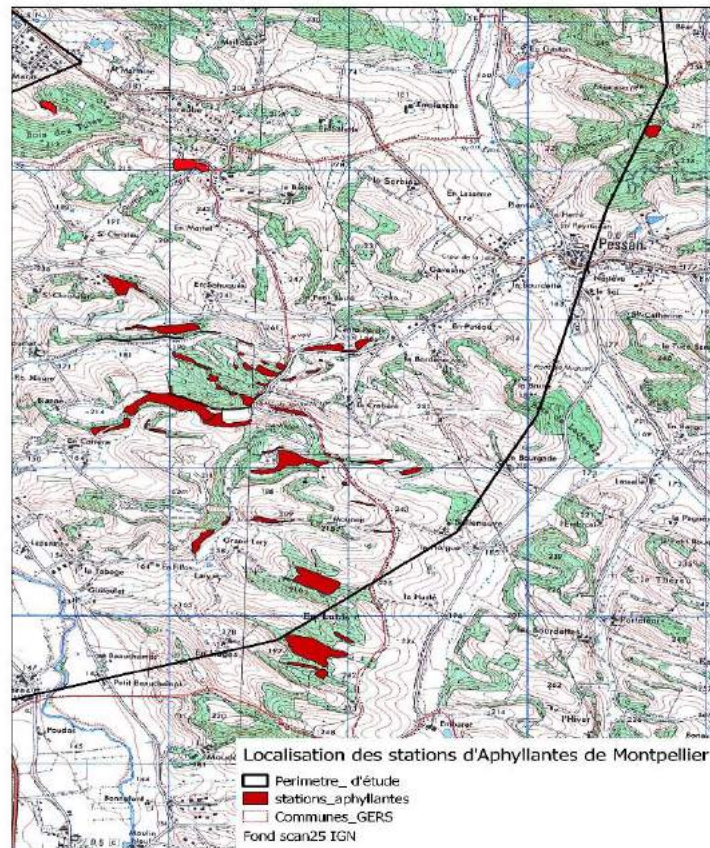
Il est très commun sur tout le pourtour méditerranéen, dans les pelouses et les garrigues, où il est parfois brouté par les brebis sous le nom local de « **bragalou** ».



Aphyllantes à Pavie (32) © A. B. G.

Il se rencontre dans le Gers **uniquement** dans la zone des coteaux calcaires qui font la limite des communes d'**Auch, Pavie et Pessan**.

Cette population, assez nombreuse, était déjà citée en 1807 par A. P. de Candolle.



Cartographie de présence de l'Aphyllante © A. B. G.

L'Aphyllante de Montpellier est **protégé** dans le département du Gers.

Evaluation de l'état des connaissances

Au vu du nombre important de données et de leur répartition, à l'image des milieux présents dans l'agglomération, nous disposons d'une bonne connaissance de la flore du territoire.

A l'échelle communale, quelques communes disposent de peu d'observations (moins de 250) et mériteraient un inventaire complémentaire.

L'absence de plantes exotiques envahissantes sur 12 communes y révèle sans doute le manque de prospections. En effet, les plantes invasives sont bien présentes dans le Gers, et il semble malheureusement peu probable que certaines communes soit épargnées.

3. Propositions d'actions complémentaires

Il serait intéressant d'effectuer des inventaires floristiques sur les communes qui ont actuellement moins de 150 observations, à savoir :

- Peyrusse-Massas
- Saint-Lary
- Sainte-Christie
- Tourenquets
- Duran
- Augnax
- Antras

Coté espèces exotiques envahissantes, il est important d'accentuer l'effort de prospection sur l'Ambrosie à feuilles d'armoise à cause de sa forte présence à la « frontière » nord du territoire de l'agglomération, et surtout les problèmes de santé publique qu'elle peut entraîner.

Il ressort peu de données d'espèces aquatiques, malgré l'important réseau de mares présent. Des prospections dans ces milieux, en vue notamment de détecter d'éventuelles espèces exotiques envahissantes aquatiques, et de confirmer la donnée patrimoniale de *Pilularia globularis* seraient intéressantes.